

---

Note de délibération : 20 / 20

---


20 / 20



Epreuve: Économie - Droit

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille  1 /  05

Numéro de table  004

Commencez à composer dès la première page.

### Partie économie

#### QCM

1. a) c)
2. a c
3. a b
4. d)
5. a c
6. b) g)
7. d)
8. a) b) c)
9. b)
10. a) c)
11. a) b) c)
12. a) b)
13. d)
14. b) c)
15. a) b)
16. b) c)
17. d)

18. a)

19. b)

20. b) c)

### Argumentation structurée

En 2018, en moyenne, les Français consomment 65% de leur revenu contre 75% à peu près aux Etats-Unis. Cette part qui était en hausse depuis les années 50 stagne aujourd'hui voire baîme au profit de l'épargne.

L'épargne est la part non consommée du revenu qui est mise de côté soit sur un liquet ou ~~est~~ bien théorisée.

On parle de reprise économique car on connaît actuellement un phénomène de stagnation récurrent dans la mesure où beaucoup de pays industrialisés connaissent une faible croissance comparée à celle des pays émergents.

Si l'on dit que l'épargne puisse être un frein à la reprise économique, c'est parce que cette part non allouée aurait pu être consommée ou investie, mais n'oublions pas que la reprise économique est un phénomène qui s'inscrit dans la durée.

On peut alors se demander si, en France l'accumulation de l'épargne est-elle un frein à la reprise économique. ~~mais lors~~ ~~mais le cas tout au long de l'année~~

Nous venons dans un premier temps que l'accumulation de l'épargne est un frein à la reprise économique sur le court terme mais que cela peut avoir des effets bénéfiques sur le long terme et qu'elle est justifiée.

I] L'accumulation de l'épargne gêne la reprise économique sur le court terme.

1) Au niveau de la consommation.

Tout d'abord, si il y a une faune de la part épargnée, cela se traduit par une baisse de la part consommée, ce qui peut faire augmenter le taux de chômage. En effet, moins de consommation entraîne une baisse de la consommation effective donc le producteur va moins produire et adapter ses facteurs de production mobilisés d'après la théorie néoclassique.

D'autre part, il y a différents types d'épargnes, certaines comme l'épargne ~~réelle~~ spéculative est injectée dans l'économie mais en France les conséquences de la crise du COVID sur les commerçants les incite à augmenter leur épargne de précaution pour faire face aux instabilités de la vie et à la précarité.

2) Au niveau de l'investissement.

D'après la théorie de SCHUMPETER, le progrès technique et l'innovation sont la dynamique de l'économie et de ce fait, une faune de l'épargne conduit à une baisse de l'investissement. Si il y a une baisse de l'investissement, il y aura moins de progrès et d'innovation et donc moins de croissance. D'autre part,

D'autre part, les projets d'investissement, si l'épargne ne pouvait être financés car les agents à capacité de financement ne veulent plus octroyer leurs fonds aux agents à besoin de financement. De plus, en France, il y a une tendance généralisée tournée vers les placements peu risqués comme le livret A ou l'assurance-vie, ce qui fait que les PME ne peuvent se financer que par l'emprunt.

II] L'accumulation d'épargne permet de différer les investissements pour les rendre plus pertinents.

1] Choix délibéré des agents.

Le paradoxe de FELDSTEIN et ORIOKA montre qu'il y a un taux de consommation de 90% en taux d'épargne et d'investissement domestique.. Par ailleurs, SCHMIDT a prononcé cette phrase "L'épargne d'aujourd'hui à l'investissement de demain" qui montre qu'au final l'épargne est vouée à être investie et que la pertinence des investissements prime sur la quantité des investissements.

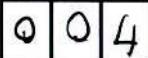
D'autre part, on remarque qu'en France, l'investissement des ménages ne commence qu'assez tard dans la vie comme le montre la théorie du cycle de vie de Modigliani selon laquelle l'Homme jusqu'à son insertion dans la vie active ne souhaite de rembourser ses dettes.

On pourrait se dire qu'aujourd'hui la faible croissance est due au crise et que l'accumulation de l'épargne n'est que passagère car destiné à dépasser le stade

 Ecricome Épreuve: Economie Droit

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille 

Numéro de table 

Commencez à composer dès la première page

de méfiance généralisée pour être investi par la suite.

## 2] Caractère cyclique.

En effet, les différents cycles montrent que la conjoncture économique est très variable et que de ce fait la faible reprise économique n'est pas due à l'accumulation de l'épargne. Au contraire cette reprise économique semble inévitable, ainsi l'accumulation de l'épargne des ménages serait une bonne stratégie.

D'autre part, on pourrait citer le fait que d'après le déclassement, il y a une interconnexion entre marché domestique et marché extérieur et que des investisseurs étrangers peuvent soutenir l'économie française, c'est pour cela qu'il faut faire de la compétitivité de la France un objectif pour attirer les investisseurs étrangers.

Cela est d'autant plus visible du fait que l'indice de compétitivité globale de la France et qu'elle a perdu près de 10 places en 15 au World Economic Forum.

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

En conclusion, au regard du contexte actuel, l'accumulation de l'épargne pénalise énormément la consommation et l'investissement mais que cela est justifié par la volonté de dépasser ce contexte de crise et il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres causes à la faible reprise économique de la France. Avec le plan de relance annoncé par Jean Castex et le plan d'emprunt annoncé par la BCE, les moyens sont employés pour relancer l'activité mais reste à voir si les acteurs privés réagissent positivement.


20 / 20

**E**cricome

Épreuve: Economie - Droit

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille  03 /  05

Numéro de table  004

Commencez à composer dès la première page.

### Partie Droit

### Résolution d'un cas pratique

#### 1) Qualification juridique des faits

Deux personnes physiques de droit privé souhaitent se regrouper pour exercer une activité commerciale. Peuvent-elles opter pour la forme sociétaine.

#### Problème de Droit

- Société
- Conditions de validité de fond
- Conditions de validité de forme

#### Exposé des principes juridiques

- D'après l'article 1832 du code civil, la société est "une convention par laquelle deux personnes au plus mettent en commun leurs biens de leur industrie en vue de partager les bénéfices et de profiter de l'économie qui pourra en résulter. Les associés s'engagent à contribuer aux pertes."
- Le contrat de société doit satisfaire les conditions de fait contract : capacité, consentement

- Il en résulte que pour qu'un contrat de société soit valide, il doit y avoir au moins deux membres, qui ont fait des apports (matériels, numéraires ou en industrie) et qui s'engagent à collaborer et à contribuer aux pertes. La société doit poursuivre un but lucratif.

- Une fois les conditions remplies, il y a notamment un formalisme obligatoire puisque les statuts (càd le contrat de société) doivent être déposés au greffe du tribunal de commerce, la société doit se faire immatriculer au registre des commerces et des sociétés et enfin, il y a une publicité obligatoire dans le bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

libre et non vicié et un but licite et certain.

#### Application de la règle aux faits de l'espèce

En l'espèce, Mme Maïmon et Mme Kléber souhaitent créer un commerce où elles comptent vendre des fleurs, le groupement possède donc un but lucratif, elles réaliseront toutes les deux des apports en numéraire à hauteur de 3500 € sachant qu'Anna apportera une camionnette.

De plus du fait de leur âge, du but qui ne déroge à l'ordre public ni par ses stipulations ni par son but et du fait de leur volonté de s'associer, les conditions de validité de tout contrat sont remplies.

En conclusion, si l'on suppose que les associées s'engagent à contribuer aux pertes, le contrat de société est valide mais la société n'existera auprès des tiers qu'après s'être conformée au formalisme obligatoire.

## 2] Qualification juridique des faits

Deux personnes de droit privé, commerçantes sont liées par un contrat synallagmatique au cours duquel suivent une inexécution.

De quels recours dispose le créancier pour faire valoir ses droits.

### Problème de droit

- Le contrat et sa force obligatoire entre les parties.
- Sanctions de l'inexécution.
- Responsabilité civile contractuelle.

### Exposé des principes juridiques

- D'après les articles 1101 et 1103 du code civil :

"Le contrat est un accord de volontés destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations".

"Les contrats régulièrement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont fait".

- D'après l'article 1217 du code civil, la partie victime de l'~~acte~~ inexécution peut :

Suspendre l'exécution de ses obligations (uniquement si contrat synallagmatique)  
Demander une réduction de prix, une exécution forcée en nature,  
une rupture unilatérale du contrat. Néanmoins, il peut également saisir  
le juge et intenter en action en résolution judiciaire.

- Si l'inexécution a produit un dommage, la victime peut faire  
une action en responsabilité civile contractuelle et devra prouver le  
fait générateur, le dommage et le lien de causalité. Et n'ip s'agit d'un  
litige entre commerçants, la preuve pourra être apportée par l'acte  
moyen.

## Application de la règle aux faits de l'espèce

En l'espèce, Anna et Jade ont reçu des produits de mauvaise qualité, et leur fournisseur a refusé de les rembourser.

Puisque le dommage qui elles ont subi est directement lié au contrat, elles pourront agir en responsabilité civile contractuelle, elles devront prouver le fait, le dommage et le lien de causalité.

D'autre part, face au manque de collaboration du fournisseur, les associées peuvent liciter s'arrêter de le payer pour le faire réagir ou bien faire une action en résiliation judiciaire où le juge devra respecter la volonté des parties d'équité au fil de la loi.

Face à cela, Adrien Saurin pourrait être contraint à rembourser Anna et Jade, à payer des dommages et intérêts et de plus ses agissements pourraient lui faire valoir une rupture des relations commerciales.

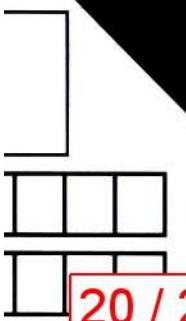
### 3) Qualification juridique des faits

Des entreprises portent atteinte à la concurrence sur ce marché en s'accordant sur les prix.

Cette pratique est-elle licite et qui peut la sanctionner ?

### Problème de Droit

- Ententes
- Principe de clémence
- Autorité de la concurrence.



Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 

0	4	/	0	5
---	---	---	---	---

Numéro de table 

0	0	4
---	---	---

Commencez à composer dès la première page.

### Exposé des principes juridiques

- + D'après l'article L420-1 du code de commerce : "Sont prohibées, accords tacites ou expressés, actions concertées, conventions ou accords de négociation commerciales lorsqu'elles ont pour but ou peuvent avoir pour effet de :
- Porter atteinte au libre jeu de la concurrence par d'autres entreprises
  - Restreindre la libre fixation du prix par le marché en favorisant artificiellement sa hauteur ou sa baisse.
  - Contrôler les débouchés, la production, le progrès technique.
  - Se répartir les sources d'approvisionnement."
- + Il existe en droit français un principe de clémence qui tolère certaines pratiques anticoncurrentielles si elles permettent le maintien de l'emploi, le progrès technique ...
- + L'autorité compétente en termes de pratiques anticoncurrentielles est l'autorité de la concurrence, une autorité administrative qui sanctionne les ententes et les abus de domination et qui contrôle les concentrations.
- Elle peut être saisie comme elle peut s'auto saisir et inflige des sanctions administratives ou pénales.

### Application de la règle aux faits de l'espèce

En l'espèce, les grossistes se sont accordés pour déterminer le prix de revende et le prix d'achat, ils se répartissent le marché territorialement. Au sens de l'article L120-1 du code de commerce, ces ententes ne sont pas légales car elles portent atteinte à la fixation de prix et permet aux auteurs de contrôler les débouchés et les sources d'appauvrissement. Cette entente est d'autant plus illicite du fait que les auteurs soient les quatre principaux grossistes français. Face à cela, l'autorité de la concurrence est l'autorité compétente, qui va enquêter sur ce cartel et si elle ne fait pas, Anna et Jade peuvent l'informer de l'existence du cartel pour déclencher l'enquête.

## Analyse d'un acte

- 1) Ce contrat de consommation est un contrat d'abonnement à la salle de sport FEEL FIT. Il y a deux parties au contrat :
- Le consommateur : Anna Delmonte, personne physique de droit privé.
  - Le professionnel : la SAS FEEL FIT, personne morale de droit privé dont le mandataire légal est Hicham Laoudifa.

2) La clause énonce que le professionnel ne réserve le droit de modifier la formule sauf si Ama soit en ajoutant ou en supprimant des prestations. Ces opérations peuvent entraîner une hausse du prix de l'abonnement.

D'après l'article 1171 du code civil "Dans les contrats d'adhésion, est réputée non écrite la clause qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties".

Le contrat de consommation est un contrat d'adhésion et le droit de la consommation possède pour but la protection du consommateur des abus de l'employeur.

Cette clause implique qu'il peut modifier le contenu et le prix de la formule comme il le veut et que l'abonné est contraint à supporter les coûts de l'ajout de nouvelles installations en plus du prix de la formule.

Donc, en conclusion, cette clause abusive, pénalise le consommateur et crée un déséquilibre entre les parties, on peut affirmer que c'est une clause réputée non écrite, ce qui entraîne sa nullité.

## Veille juridique

Le droit du travail est l'ensemble des règles applicables entre employeurs de droit privé et salariés à l'occasion de la formation exécution et rupture du contrat de travail. Mais la notion de travail est beaucoup plus large puisqu'elle regroupe le travail subordonné caractéristique de la relation employeur-salarié et le travail indépendant. Tandis que, la vie privée ce sont des informations et relations privées d'un individu. Le respect de la vie privée est en principe un droit extrapatrimonial inviolable, mais dans le monde des affaires ce principe possède des exceptions et le respect de la vie privée ne prime pas toujours.

On peut alors se demander : Quelles limites au respect de la vie privée existent-elles dans le monde des affaires ?

Nous verrons dans un premier temps que déroger à ce principe est aussi possible s'il permet de satisfaire les intérêts légitimes de l'employeur puis dans un second temps que le travailleur indépendant peut voir sa vie privée être violée.

### I] Déroger au respect de la vie pour protéger les intérêts légitimes de l'employeur.

En effet, l'employeur dans sa relation le liant au salarié dispose d'un pouvoir de direction et dispose d'une certaine liberté tant que cela vise à protéger ces intérêts légitimes, est justifié par la nature de la tâche à accomplir et proportionné au but recherché.

Pour ailleurs, l'employeur peut notamment mettre en place des mécanismes de surveillance et poser atteinte au secret des

Commencez à composer dès la première page...

correspondances s'il a notifié le salarié de leur mise en place. On peut donner l'exemple de l'arrêt Petit Bateau de Septembre 2000 où une salariée est licenciée pour avoir publié accidentellement à l'avance la nouvelle collection de vêtements. La cour de cassation a rejeté le pourvoi de la salariée qui invoquait une atteinte au secret des correspondances au motif que cela portait atteinte aux efforts consentis par l'employeur.

D'autre part, si le salarié est en contact direct avec la clientèle, l'employeur peut licitement restreindre ou interdire le port de signes religieux qui pourraient choquer la clientèle comme ce fut le cas avec Risk & Co qui en Juin 2000 a licencié un chauffeur qui portait la barbe comme signe religieux et qui était manifestement en contact avec la clientèle.

Enfin, l'employeur peut poser atteinte à la vie privée du salarié en ayant recours au travail de nuit ou les jours fériés si cela est justifié par la nature de la tâche et que cela est dû à la nécessité de poursuivre l'activité économique, par exemple dans les zones considérées comme touristiques, les salariés doivent travailler les jours fériés.

## II] Le travailleur indépendant peut voir sa vie privée exposée.

En effet, le travailleur indépendant à la différence du travailleur subordonné exerce en son nom et pour son propre compte et possède une responsabilité illimitée. En effet, à part si il opte pour certains régimes d'autoentrepreneur particuliers comme l'EIRL, le travailleur peut voir ses biens personnels menacés.

De plus, en principe la divulgation des informations personnelles est prohibée mais cela est possible si cela vire à protéger les intérêts des créanciers. A cet égard, en Juin 2020, le juge du TJ a autorisé la divulgation des comptes d'une SASU même si cela porte atteinte à la vie privée de l'associé.

D'autre part, dans un contexte où l'ubérisation vante les mérites du travail indépendant, les travailleurs liés avec des plateformes peuvent voir leurs données être recueillies par l'entreprise pour déterminer le client le plus compatible, cela est le cas notamment pour Uber qui, en fonction des données recueillies met en relation ses meilleurs chauffeurs et ses clients qui consomment le plus.

En Conclusion , même si par principe est encore plus avec l'instauration du RGPD , la vie privée est respectée , son respect comporte des limites et ce notamment pour le salarié et pour le travailleur indépendant .